



EDITO

DUNKERQUE, UN PORT DURABLE ET RESPONSABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Innovant lors de leurs conceptions, le PA2D comme le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN), émanant d'une vision de territoire, témoignent d'une véritable prise

de conscience par le port de son rôle dans la région dunkerquoise en matière d'environnement et de cadre de vie. Les exemples de sauvegarde, de restauration ou de création de milieux naturels sont aujourd'hui nombreux sur le territoire portuaire. Certes, ils participent à l'essor de la biodiversité dans un contexte industriel et urbain fort, mais ils permettent aux habitants de (re-)découvrir le port sous un angle différent au-delà des questions économiques.

Par l'association volontaire et exhaustive des acteurs du territoire, la mise en

œuvre participative du PA2D et du SDPN à travers des démarches concrètes a apporté une réelle plus-value en matière de gouvernance et de développement durable. Leurs caractères précurseur et fédérateur, déployés depuis dans plusieurs ports français, et leurs ambitions de faire de Dunkerque un port durable et responsable sur le plan environnemental et sociétal ont récemment été mis en lumière dans le cadre de l'ESPO* Award 2016. En effet le jury de l'European Sea Ports Organization a retenu le port de Dunkerque parmi les cinq finalistes de cette édition 2016 en regard de son dynamisme sur ces thématiques. Bien qu'au final Dunkerque se soit vu devancé par le port de Bremen (Allemagne), cette nomination récompense, à l'échelle des ports européens, la démarche volontariste entreprise en matière de développement durable.

*(ESPO), association réunissant les ports maritimes européens autour du développement durable des activités portuaires

ACTUALITÉ



50 ANS, 50 ARBRES

Dans le cadre des 50 ans du port une opération «Plantations 50 ans - 50 arbres» a eu lieu samedi 26 novembre sur le corridor éco-paysager du barreau de Saint-Georges pour le personnel de l'entreprise. L'opération, animée par le CPIE Flandre Maritime, était rythmée par une sensibilisation des enfants et des plus grands au respect de la biodiversité.

Au grès des efforts de chacun ce sont ainsi 50 arbres qui ont trouvé place au sein de ce corridor. La volonté du port de ne pas dénaturer le patrimoine végétal local s'est traduite par la plantation d'essences locales et nobles. Charmes, chênes, bouleaux ou encore aulnes forment aujourd'hui un joli bosquet qui fera le bonheur des passants mais également de nombreux oiseaux déjà présents sur site.

Crédit photo :
Laurent Mayeux, Jean-Louis Burnod / Happy Day, Dunkerque-Port, Didier Carette / New Aero Image (NAI), Bernard Cartiaux



FOCUS

EN MARCHÉ POUR CAP 2020

Le Grand Port Maritime de Dunkerque dessert un bassin potentiel de 80 millions de consommateurs, mais ses infrastructures portuaires et logistiques ne lui permettent pas de profiter pleinement de ce marché. Il se trouve aujourd'hui à une étape clé de son développement. La modernisation de la flotte mondiale de navires et l'essor des courants d'échanges transocéaniques par conteneurs vers l'Europe le placent devant un choix fort : augmenter ses capacités pour accueillir les grands porte-conteneurs de nouvelle génération ou se priver d'une dynamique de croissance.

C'est dans ce contexte que Dunkerque-port souhaite engager en 2017 une concertation large et ouverte avec le public et les acteurs du territoire. Celle-ci prendra la forme d'un Débat Public piloté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Ce débat aura pour vocation d'échanger sur l'opportunité pour le port, de s'engager de façon ambitieuse dans le développement des filières conteneur et logistique associée, ainsi que sur les objectifs et les caractéristiques du projet de développement portuaire qui sera finalement retenu. Le projet CAP 2020 prévoit d'ici à 2035 la création de 4 nouveaux postes à quai aux dimensions des plus grands porte-conteneurs existants et à venir. Deux scénarios de création de nouveaux bassins ont été étudiés par les équipes de Dunkerque-port. Ceux-ci présentent des coûts et des impacts différents qui seront présentés aux acteurs du territoire et aux citoyens à l'occasion du prochain Débat Public.

La décision finale à l'issue du Débat Public sera en lien direct avec l'économie régionale à travers la compétitivité des activités industrialo-portuaires et le développement de chaînes logistiques intégrées. Favoriser et dynamiser le report modal à travers des connexions fer et fluviales performantes, c'est aussi moins de camions sur les routes, moins de rejets de gaz à effet de serre et moins de dépenses énergétiques. Pour plus d'information sur ce projet, rendez-vous sur le site Internet dédié à l'adresse suivante : www.cap2020-dunkerque.fr

REPÈRES



RENDEZ-VOUS PA2D

30 janvier 2017 : Comité de suivi du PA2D

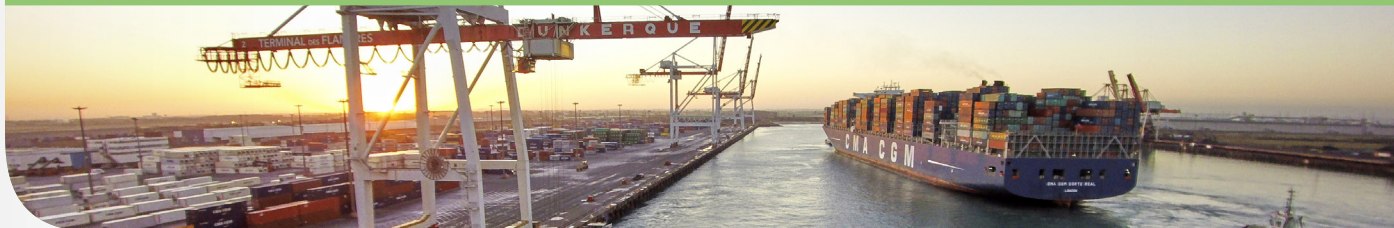
Mars 2017 : Publication du Bilan PA2D 2016

2 Mars 2017 : 9^{ème} édition des Matinales Développement Durable sur la thématique Aménagement et Biodiversité

QUALITÉ DE L'AIR

REPORTAGE

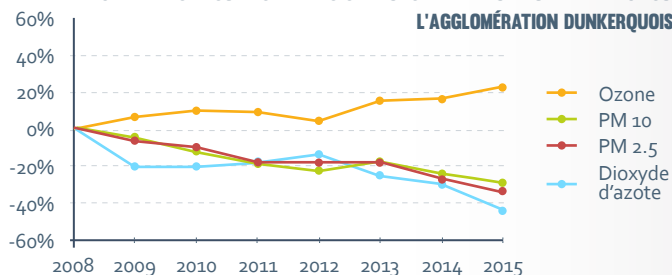
Pleinement intégré à la démarche du PA2D, le sujet de la qualité de l'air a réuni près de 70 personnes à l'occasion de la 8ème édition des Matinales Développement Durable du 17 novembre dernier. Les présentations sont disponibles en ligne sur le site internet de [Dunkerque-port](http://Dunkerque-port.fr).



L'industrie, le trafic maritime, le trafic routier, l'agriculture mais également le chauffage urbain au sein de l'agglomération dunkerquoise induisent des émissions importantes en matière de polluants atmosphériques. Bien que les seuils réglementaires ne soient pas dépassés sur l'agglomération, en 2015, 12 épisodes de pollution ont été recensés, pour une durée totale de 24 jours par ATMO Hauts de France. Parmi ces épisodes 10 concernaient les particules inférieures à 10µm (PM10), les deux autres étant liés à l'Ozone. Les tendances sont quant à elle plutôt encourageantes dans la mesure où des diminutions de concentration en polluants sont observées sur l'agglomération depuis 2008 notamment pour les particules (PM10 et 2.5), ainsi que les dioxydes d'azote et de soufre. Les efforts engagés par les industriels, la stratégie communautaire (PACET) et la réglementation (loi de transition énergétique, ...) donnent ainsi des signes positifs quant à l'amélioration de la qualité de l'air sur le dunkerquois. Fort de ce constat, et conscient qu'une partie de ces émissions proviennent des activités présentes sur son territoire, Dunkerque-port a missionné le bureau d'étude Fluidyn pour la réalisation d'une étude de modélisation des émissions atmosphériques sur 34 polluants (réglementés ou non) à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Cette démarche qui se veut itérative

s'appuie sur des données d'émission prenant en compte 4 émissaires (industrie, trafic maritime et fluvial, urbain, routier) et permet de mieux appréhender la problématique air sur le dunkerquois mais également d'identifier des secteurs à enjeux qui feront par la suite l'objet d'analyses spécifiques. Les résultats obtenus sont cohérents avec les données des stations de mesure de l'ATMO mais doivent cependant être consolidés.

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS MESURÉS PAR LES STATIONS DE L'ATMO HAUT DE FRANCE SUR L'AGGLOMÉRATION DUNKERQOISE



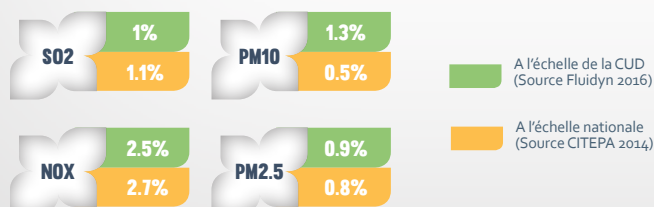
LA CONTRIBUTION DU TRANSPORT MARITIME DANS LES ÉMISSIONS TERRITORIALES



L'un des axes novateurs de l'étude de modélisation mise en œuvre par Dunkerque-port à l'échelle de la CUD consiste en la prise en compte des émissions

des navires. A l'échelle mondiale, celles-ci sont rigoureusement surveillées et réglementées au regard notamment de la présence de ports en proximité urbaine immédiate. Une étude (Helmholtz Zentrum Munich, 2015) a, à ce titre, mis en évidence que 60 000 décès prématurés par an étaient imputables aux émissions des navires dans l'Union Européenne et que ces mêmes émissions induisaient un coût de 58 milliard d'euros pour les services de santé européens. Le transport maritime représente en France (d'après les chiffres CITEPA, 2014) : 0.5% des émissions de PM10, 0.8% des émissions de PM2.5, 2.7% des émissions de Nox et 1.1% des émissions de SO2. Les chiffres obtenus à partir de l'étude de modélisation réalisée par Dunkerque-port indique une part relativement similaire de la contribution du trafic maritime à l'échelle de la CUD. Ainsi les 6298 escales de navires liées à l'activité du port de Dunkerque ont représenté en 2013 : 1.3% des émissions de PM10, 0.9% des émissions de PM2.5, 2.5% des émissions de Nox et 1% des émissions de SO2.

PART DE LA CONTRIBUTION DES ÉMISSIONS LIÉES AU TRAFIC MARITIME



LES ACTIONS DES PORTS EN MATIÈRE DE LIMITATION DES ÉMISSIONS NAVIRES



Les ports disposent de nombreux leviers afin de limiter les émissions atmosphériques des navires. Bien qu'ils ne puissent pas agir directement sur les caractéristiques des navires, propres aux armateurs,

des actions peuvent être mises en œuvre à différentes échelles afin d'impulser cette dynamique. Les ports de la côte Ouest des États-Unis en sont le parfait exemple. Grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux, le port de Los Angeles a ainsi réduit depuis 2005 de près de 85% les émissions de particules liées à l'activité portuaire. Les actions déployées concernent ; la réduction de la vitesse des navires, l'utilisation de carburants alternatifs comme le GNL, la mise en place de filtre sur les cheminées des navires, ... Dans cette même optique, le port voisin de Long Beach récompense les armateurs utilisant les navires les plus récents et les plus propres dans le cadre du «Green Ship Incentive Program». Cette démarche se décline sous la forme d'une aide financière aux navires dont les moteurs satisfont aux normes internationales de niveau 2 (TIER II), qui émettent 15% de moins de Nox que la flotte actuelle, et les normes de niveau 3 (TIER III) qui émettent 80% de moins de Nox. Depuis son lancement en 2012, le programme a ainsi permis d'éviter l'émission de plus de 20 tonnes de NOx liées aux navires.

Dunkerque-port travaille également sur ces thématiques de réduction des émissions navires. Un projet d'avitaillement GNL est actuellement à l'étude afin d'alimenter les navires utilisant ce combustible plus respectueux de l'environnement. Ce projet est complété par la participation à un appel à projet de l'ADEME «Industrie et agriculture éco-efficientes» qui concerne l'électrification à quai des navires porte-conteneurs en escale au port de Dunkerque. Ce système favorise la limitation de l'utilisation des moteurs auxiliaires consommateurs de carburants et émetteurs de polluants atmosphériques.